

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 MARS 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr André CORNU, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames CHAUSSENDE, CUBIZOLLE, FOUGEROUSE (pouvoir donné à MME ARSAC-HEDON) JOUVHOMME (pouvoir donné à MR LASHERME), JOUBERT (pouvoir donné à MR RIBES), Messieurs ARNAUD ET STUCKI.

Madame SANDRINE BAY-GUEDES a été élue secrétaire.

Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Le document présenté est dans la continuité des engagements pris en 2015 en tenant compte des baisses des dotations décidées par l'état. Il permet la présentation pluriannuelle des engagements communaux dans un souci d'équilibre financier par la réalisation d'économies structurelles.

A compte de 2017, le budget du centre culturel est intégré dans le budget communal.

La crèche est transférée à la Communauté d'Agglomération, ce qui se traduit par une baisse des charges communales et une baisse de la dotation de compensation.

La nouvelle Communauté d'Agglomération (passage de 28 à 71 communes) aura quelques incidences sur les communes adhérentes ; pour l'heure, l'harmonisation des impôts locaux n'est pas encore actée.

Pour cette année sont prévues en travaux communaux :

- Extension de l'école de Fay la Triouleyre,
- Isolation du complexe sportif,
- Finalisation de l'école de Noustoulet,
- Travaux sur voiries,
- Achat de matériels pour les services techniques, les écoles, la cantine et les services administratifs.

Compétence PLUI pour la Communauté d'Agglomération

A l'unanimité, le conseil municipal émet un avis DEFAVORABLE au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération ; le conseil souhaite pouvoir continuer à traiter les dossiers d'urbanisme sur son territoire.

Convention avec la Communauté d'Agglomération pour le reversement de la Taxe d'Aménagement

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération autorisant le reversement du produit de la Taxe d'Aménagement sur le périmètre de la Zone d'Activités de Laprade.

Demande de subvention pour l'extension de l'école de Fay et pour le changement du système de chauffage au complexe sportif

Pour ces 2 dossiers, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour déposer des demandes de subventions auprès du Département (contrat 4311) et de l'état (Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL).

Achat de matériels pour les services techniques

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une épareuse et d'une faucheuse auprès des établissements CHAPUIS de Craponne pour la somme globale de 43 500 € HT.

Bail supérette

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour passer un bail commercial avec la SARL FAM VINCENT, gérant de la supérette dans le bâtiment communal, place de l'Europe.

Baux commerciaux

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour conclure 2 baux à ferme à 2 agriculteurs exploitants des terrains communaux dans le secteur de Servissac.

Nom de nouvelle rue

A l'unanimité, le conseil municipal décide de donner le nom de « Impasse du Patural » dans un nouveau secteur urbanisé route du Villard.

Travaux d'éclairage public

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord :

- Pour des travaux d'éclairage public au Villard pour un prix de revient à la commune de 1 201.04 €.
- Pour des travaux d'enfouissement Basse Tension au Villard pour un prix de revient de 5 326.67 €.
- Pour des travaux d'Eclairage Public du lotissement « Pré long » ; la somme reste à définir et le remboursement de celle-ci par le lotisseur fera l'objet d'une convention.

Décisions du maire

Pas de droit de préemption exercé sur des biens situés à Pebellit, Fay la Triouleyre, Le Roure, Le Villard et la Zone Artisanale.

Acceptation de remboursement, suite à des sinistres par Groupama pour 2 626.60 € et la MAIF pour 1 233.58 €.